

# Bilan de la concertation préalable du public

Projet de parc agrivoltaïque au sol  
« Soleil d'Antonny » sur la commune de Sarry (89310)

**Août 2024**



## Table des matières

Introduction.....	2
Modalités de la concertation et information du public.....	3
Bilan de la concertation.....	4
Conclusion.....	6
Annexe : Flyer d'annonce de la concertation préalable.....	7

## Introduction

La Société ABO Energy développe le projet agrivoltaïque au sol « Soleil d'Antonnay », sur une emprise foncière privée de 26,4 ha (surface clôturée) sur la commune de Sarry dans le département de l'Yonne (89).

Le projet développé revêt un caractère particulier puisqu'il associe à l'installation de panneaux photovoltaïques un projet de création d'élevage ovin.

Son développement fait l'objet d'une concertation préalable auprès du public à l'initiative d'ABO Energy. Cette procédure volontaire a pour but de recueillir les observations du public portant sur les objectifs et caractéristiques principales du projet et les résultats des états initiaux des différentes études réalisées.

Le présent document dresse un bilan de la concertation réalisée.

Il est à disposition du public sur le site internet dédié au projet :

(<https://www.aboenergy.com/fr/zone-information/nos-projets/bourgogne-franche-comte/commune-de-sarry.html>).

## Modalités de la concertation et information du public

**Rappelons ici que cette concertation du public n'est pas obligatoire et a été mise en place de façon volontaire par ABO Energy, avec l'accord des élus de la commune.**

La concertation préalable du public s'est tenue du lundi 17 juin au vendredi 12 juillet 2024 inclus.

Elle a été annoncée par un bulletin d'information distribué le mardi 11 juin 2024 aux habitants de Sarry.

Un rapport présentant les objectifs et les caractéristiques principales du projet et toutes les informations utiles à sa compréhension a été mis à la disposition du public en mairie de Sarry pendant les heures et jours d'ouverture habituels au public.

Pendant toute la durée de la concertation, des observations et propositions ont été recueillies :

- par écrit sur le registre ouvert en mairie
- par correspondance à l'adresse suivante : ABO Wind (ex ABO Energy) – 6 bis Avenue Jean Zay – 6ème étage – 45000 Orléans
- par voie électronique, à l'adresse : [nicolas.gaborit@abo-wind.fr](mailto:nicolas.gaborit@abo-wind.fr)

A l'issue de la concertation, le responsable du projet d'ABO Energy a recueilli les avis formulés et a produit le présent bilan de la concertation. Ce bilan est désormais consultable sur la page internet du projet. **Il sera mis à disposition en mairie de Sarry pendant les mois de Septembre et Octobre 2024.**

Le maître d'ouvrage y indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation.

## Bilan de la concertation

Aucune observation/remarque n'a été recueillie, ni par voie postale, ni sur le registre à disposition du public en mairie.

En revanche, deux contributions ont été recueillies par e-mail à l'adresse du responsable du projet.

Ci-après sont présentés les différentes interrogations recueillies et les réponses d'ABO Energy :

**Question n°1** : la topographique des parcelles retenues pour le projet présente un dénivelé d'environ 50 mètres, est-ce une contrainte ?

Réponse d'ABO Energy :

La topographie est une information technique importante à prendre en compte dans le cadre de la conception d'une centrale photovoltaïque au sol. C'est pourquoi, nous avons en 2021 fait réaliser par un géomètre un relevé topographique précis (suivant un maillage de 40m\*40m). Le résultat de cette étude a révélé l'absence de contrainte topographique pouvant compromettre l'implantation de tables photovoltaïques.

En outre, la prise en compte de la topographie nous a permis également de délimiter l'emprise du projet de façon à réduire sa visibilité depuis l'habitation d'Antonny et la RD 12. C'est suite à cet exercice que la partie Nord-Est du site a finalement été évitée.

**Question n°2** : Comment seront disposées les rangées de panneaux photovoltaïques de façon à optimiser leur rendement ? Quelles sont les données relatives à l'ensoleillement moyen attendu ? Quelle est la puissance de la future centrale photovoltaïque ?

Réponse d'ABO Energy :

Les rangées de panneaux (ou tables photovoltaïques) seront implantées suivant la technologie dite « Tracker », c'est-à-dire qu'elles pivoteront sur un axe afin de suivre la courbe du soleil.

Ainsi, elles seront implantées dans le sol suivant un axe Nord-Sud ; elles seront exposées plein Est le matin, puis elles seront positionnées à l'horizontal le midi et enfin elles seront orientées plein Ouest le soir.

Cette technologie permet d'optimiser la production électrique.

Nous avons étudié le productible solaire au niveau de la situation géographique du projet et en tenant compte de la technologie d'implantation Tracker : le nombre d'heures de production pleine puissance par an s'élève à 1 468 kWh/kWc/an.

Si nous comparons avec une technologie d'implantation fixe des tables photovoltaïques (tables fixes et orientées plein Sud), le productible solaire a été évalué à 1 249 kWh/kWc/an (soit -15 % par rapport à la technologie Tracker).

Suivant la technologie Tracker, la puissance de la centrale « Soleil d'Antonny » sera d'environ **17,79 MWc** et permettra de produire **26 126 MWh/an**, soit l'équivalent de la consommation d'environ 13 300 personnes ou environ 7 110 foyers (pour référence, la communauté de Commune du Serein représentait 7 110 habitants en 2020).

**Question n°3** : Comment se raccordera la future centrale photovoltaïque au réseau électrique public ?

Réponse d'ABO Energy :

Le raccordement de la future centrale photovoltaïque n'est pas encore arrêté. Il sera défini par ENEDIS.

Nous étudierons néanmoins le potentiel raccordement sur un poste source électrique ENEDIS en projet sur la commune de Moulin-en-Tonnerrois.

**Question n°4** : Le projet a-t-il été examiné par la Direction Régionale des Affaires Culturelles ?

Réponse d'ABO Energy :

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) était représentée par l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) - Architecte des Bâtiments de France (ABF) lors de la présentation de notre projet devant le Pôle EnR début juin 2024. L'ABF n'a pas émis d'objection à notre projet en précisant « *que le projet se trouve en dehors de tout site protégé au titre du code du patrimoine et en dehors des abords d'un monument historique. Il n'existe pas d'enjeux patrimoniaux.* » (Extrait du Compte-rendu du Pôle EnR)

## Conclusion

La démarche de concertation préalable volontaire qui vient en amont du dépôt de permis de construire, a permis à ABO Energy de solliciter l'avis des citoyens sur le projet agrivoltaïque « Soleil d'Antonnay » à Sarry.

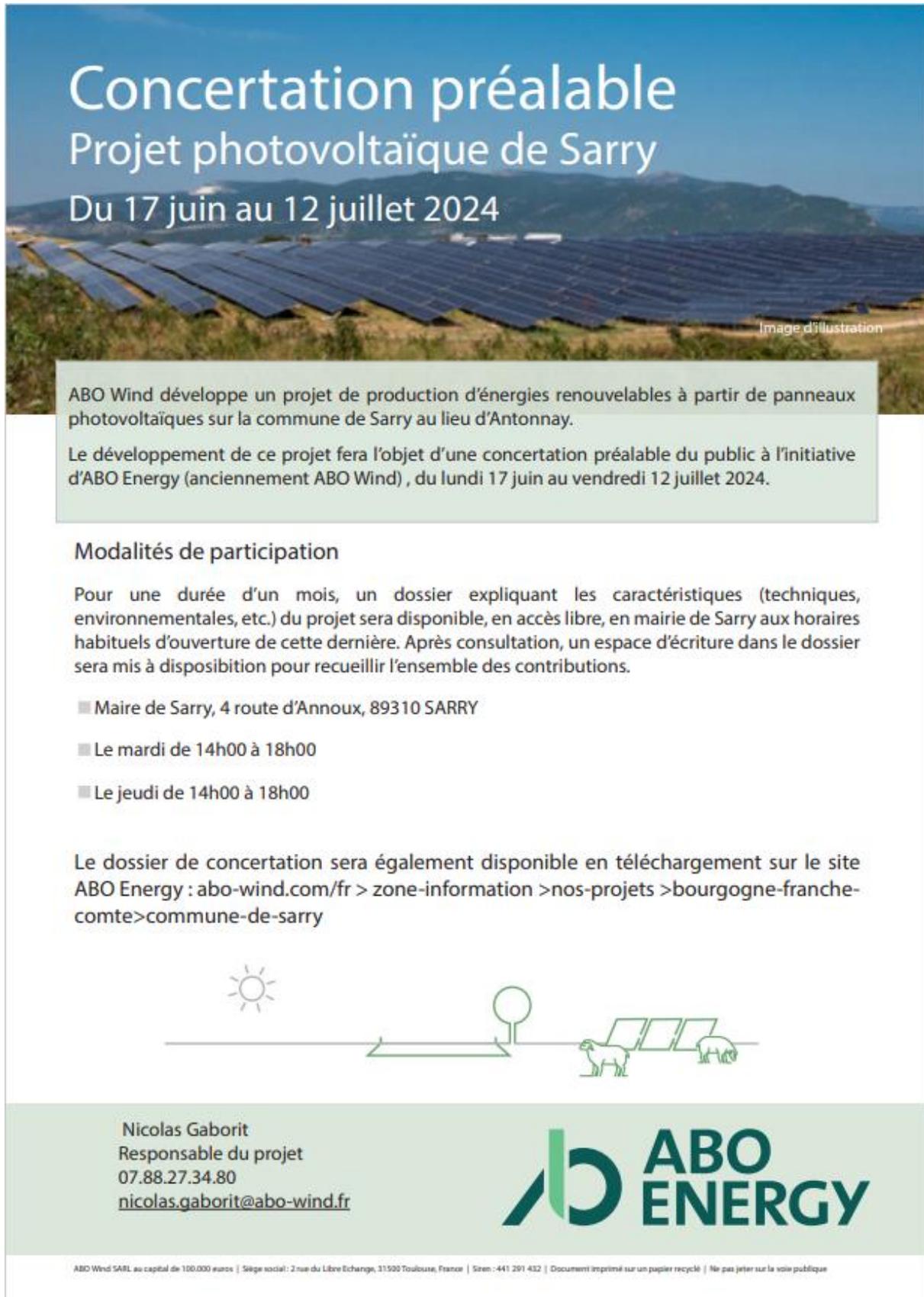
Deux contributions ont été seulement déposées.

ABO Energy continuera à informer le public de l'avancement du projet à travers la distribution de bulletins d'information dans chaque boîte aux lettres et à travers la mise à jour du site internet.

Le public sera également invité à venir s'exprimer sur le dossier de demande de permis de construire du projet lors de l'enquête publique. Le public en sera préalablement informé de diverses manières (affichage de panneau d'avis d'enquête sur domaine public, distribution de bulletin d'information...).

Enfin, la société ABO Energy se tient à la disposition de toute personne qui serait intéressée pour avoir plus d'information sur le projet.

## Annexe : Flyer d'annonce de la concertation préalable



# Concertation préalable

## Projet photovoltaïque de Sarry

### Du 17 juin au 12 juillet 2024

Image d'illustration

ABO Wind développe un projet de production d'énergies renouvelables à partir de panneaux photovoltaïques sur la commune de Sarry au lieu d'Antonnay.

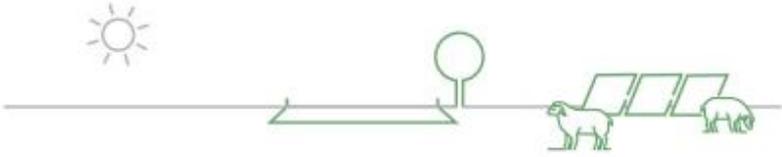
Le développement de ce projet fera l'objet d'une concertation préalable du public à l'initiative d'ABO Energy (anciennement ABO Wind), du lundi 17 juin au vendredi 12 juillet 2024.

#### Modalités de participation

Pour une durée d'un mois, un dossier expliquant les caractéristiques (techniques, environnementales, etc.) du projet sera disponible, en accès libre, en mairie de Sarry aux horaires habituels d'ouverture de cette dernière. Après consultation, un espace d'écriture dans le dossier sera mis à disposition pour recueillir l'ensemble des contributions.

- Maire de Sarry, 4 route d'Annoux, 89310 SARRY
- Le mardi de 14h00 à 18h00
- Le jeudi de 14h00 à 18h00

Le dossier de concertation sera également disponible en téléchargement sur le site ABO Energy : [abo-wind.com/fr](http://abo-wind.com/fr) > zone-information > nos-projets > bourgogne-franche-comte > commune-de-sarry



Nicolas Gaborit  
Responsable du projet  
07.88.27.34.80  
[nicolas.gaborit@abo-wind.fr](mailto:nicolas.gaborit@abo-wind.fr)



ABO Wind SARL au capital de 100.000 euros | Siège social: 2 rue du Libre Echange, 31500 Toulouse, France | Siren: 441 201 432 | Document imprimé sur un papier recyclé | Ne pas jeter sur la voie publique

**Nicolas GABORIT**

Responsable de projets photovoltaïques

07.88.27.34.80

[nicolas.gaborit@aboenergy.com](mailto:nicolas.gaborit@aboenergy.com)

**ABO Energy**

Le Millenium  
6 bis avenue Jean Zay,  
6ième étage  
45000 Orléans  
[www.aboenergy.fr](http://www.aboenergy.fr)

